



Licenciement cariste leclerc

Par **berengere66600**, le **20/04/2009** à **15:22**

Bonjour,
je travaille depuis 4 ans dans une société. et voila que je recois une lettre comme quoi je vais etre licencie.le motif est apparament que je part avant l heure certains soirs. nous ne possedons pas de pointeuse, mais seulement des badgeuses pour ouvrir les portes.
aidez moi svp

Par **milou**, le **20/04/2009** à **15:54**

Bonjour,

J'imagine que la lettre que vous avez reçue est une lettre de convocation à un entretien préalable au licenciement. Donc pas grand-chose à faire en attendant le dit entretien, si ce n'est prévoir de vous faire assister.

En ce qui concerne la cause réelle et sérieuse du licenciement (s'il intervient), difficile à dire car vous ne précisez pas grand chose. Il est sûr cependant que ne pas respecter ses horaires de travail est une faute...